



Numéro 12

17 octobre 2021

TABLE DES MATIÈRES

États-Unis

- **Un tribunal international sur les violations des droits humains par les États-Unis**
- **Actions unies à l'échelle du pays à la défense des droits des femmes**
 - *Voice of Revolution* -
 - **La Cour suprême des États-Unis sape ses propres règles**
 - *Voice of Revolution* -
 - **Le traitement illégal et cruel des réfugiés haïtiens**
 - *Diane Johnston* -
 - **La fraude du débat sur le plafond de la dette**
 - *Kathleen Chandler* -

« Bâtir l'unité dans la diversité de Notre Amérique »

- **Grand succès pour le 6e Sommet de la CELAC au Mexique**

Solidarité avec le peuple des Philippines

- **Une vigile rend hommage aux victimes et survivants de la dictature de Marcos en appelant à la destitution du régime de Duterte**
 - **Arrêtons le soutien du Canada au régime Duterte et aux violations des droits humains**
 - *Steve Rutchinski* -
-

États-Unis

Un tribunal international sur les violations des droits humains par les États-Unis



In the Spirit of Mandela
International Tribunal on U.S. Human Rights Violations
October 22-25 2021 | New York City
Register at SpiritofMandela.org

Vendredi 22 octobre : événement culturel 18 h - 21 h
Samedi 23 octobre : Tribunal 10 h - 18 h
Dimanche 24 octobre : Tribunal 10 - 17 h
Lundi 25 octobre : Présentation des constatations à l'ONU

Pour plus d'information, [cliquer ici](#)

Un important tribunal international a lieu du 22 au 24 octobre dans la ville de New York. Organisé et parrainé par le Spirit of Mandela Coalition, il vise à attirer l'attention internationale sur les violations par les États-Unis des droits humains et des droits civils des Noirs, Bruns et Autochtones, mettant en relief le traitement inhumain des prisonniers politiques. Par exemple, les États-Unis violent le droit international par leur refus délibéré de dispenser des soins médicaux adéquats aux prisonniers politiques américains et à tous les prisonniers. Leonard Pelletier, toujours injustement détenu en prison depuis plus de 45 ans, a été maintes fois maintenu en isolement cellulaire, comme bien d'autres, en particulier les prisonniers politiques noirs et portoricains. Un autre exemple est le recours à l'isolement cellulaire indéfini – dans le cas d'Albert Woodfox, il a été maintenu en isolement cellulaire pendant 40 années !^[1]

Le tribunal accusera le gouvernement américain, ses États et des agences précises de violation de droits humains et civils contre les personnes noires, brunes et autochtones. Le tribunal les accusera de violations des droits humains et civils pour :

1. Les morts aux mains de la police raciste des Noirs, Bruns et Autochtones.
2. L'incarcération disproportionnée des Noirs, Bruns et Autochtones.
3. L'incarcération politique de révolutionnaires et d'activistes de l'époque des droits civils et de libération nationale, sans oublier les activistes d'aujourd'hui.
4. Le racisme environnemental et son impact sur les Noirs, Bruns et Autochtones.
5. Le racisme et les disparités dans la santé publique et leur impact sur les Noirs, Bruns et Autochtones.
6. Le génocide des Noirs, Bruns et Autochtones qui est le résultat des torts historiques et systémiques causés par tout ce qui précède.

Les aspects juridiques du tribunal seront menés par l'avocate Nkechi Taifa et une puissante équipe d'avocats aguerris ayant oeuvré dans tous les domaines ci-haut mentionnés. Neuf juristes, dont certains de renommée internationale, présideront au cours des deux jours de témoignages. Les juristes incluent six femmes qui proviennent de l'Afrique du Sud, de l'Érythrée, de l'Inde, de la France, de Porto Rico et des États-Unis (pour en savoir plus : <https://www.tribunal2021.com>). Les témoignages seront rendus par des victimes touchées, des témoins experts et des avocats ayant une connaissance directe des incidents spécifiques soulevés par les accusations et les condamnations.

Le tribunal international de 2021 aura des incidences particulières et offrira l'occasion d'organiser sur une base de masse, touchant à plusieurs fronts de combats de justice sociale. Le verdict rendu servira à :

- codifier et publier le contenu et les résultats du tribunal qui pourront être utilisés dans les programmes d'écoles secondaires et d'universités;
- proposer de l'information organisée et précise sur des initiatives de réparation et de travail communautaire et sur le front des droits humains;
- consolider la cause, s'appuyant sur des initiatives antérieures respectées sur le front des droits humains, au niveau international;
- bâtir un réseau national de masse, sain et viable, d'organisations, d'activistes, de membres du clergé, d'universitaires et d'avocats du communautaire qui cherchent à contester les abus des droits humains à tous les niveaux et à améliorer la qualité de vie de tout le monde;
- renforcer la revendication de libérer tous les prisonniers politiques et de mettre sur pied un mécanisme de Vérité et Réconciliation menant à leur libération;
- créer les bases d'un « sénat populaire » représentatif des 50 États, des peuples autochtones et des principales religions;
- créer les bases de poursuites au civil devant les tribunaux fédéral et d'États dans tous les États-Unis.

En raison du peu d'espace disponible, la participation en présentiel a maintenant atteint sa limite. Vous pouvez, par contre, participer via Zoom. Pour vous inscrire, allez à tinyurl.com/spiritofmandela.

Dès que la liste des orateurs et des artistes sera complète, vous recevrez le programme.

Comité de coordination

Dr A'isha Mohammad

Sekou Odinga

Matt Meyer

Jihad Abdulmumit

Eileen Weitzman

Jalil Muntaqim

Emok Concepcion

Note

1. Aller à Wikipedia en cliquant [ici](#)

Actions unies à l'échelle du pays à la défense des droits des femmes

- Voice of Revolution -



Le contingent du Texas à la marche de Washington, DC, du 2 octobre 2021

Le 2 octobre a été une journée de grande action unie aux États-Unis pour affirmer les droits des femmes, en particulier leur droit aux soins de santé. Ces derniers mois ont été marqués par de nombreuses actions, notamment des piquets de grève et des grèves des travailleurs de la santé, exigeant des conditions de travail sécuritaires pour toutes et tous, notamment une augmentation du personnel et des mesures de protection contre la COVID-19, du dépistage et des jours de congé de maladie.

Les actions du 2 octobre se sont concentrées sur les attaques actuelles contre le droit à l'avortement, établi comme un droit constitutionnel légal par une lutte longue et résolue qui a culminé avec l'arrêt *Roe c. Wade* de la Cour suprême des États-Unis rendu en 1973. La date a été choisie pour signaler à la Cour suprême (qui a repris ses travaux le 4 octobre) et au Congrès (qui débat d'un projet de loi qui inscrit le droit à l'avortement dans la loi) que les femmes rejettent fermement ces attaques brutales contre leurs droits. En grand nombre, des centaines de milliers de femmes dans tout le pays se sont levées pour revendiquer leur droit aux soins de santé et leurs droits spécifiques de femmes en tant qu'êtres humains responsables qui donnent naissance et élèvent les enfants. De nombreuses mères et filles ont participé à ces manifestations, ainsi que des personnes de tous horizons.

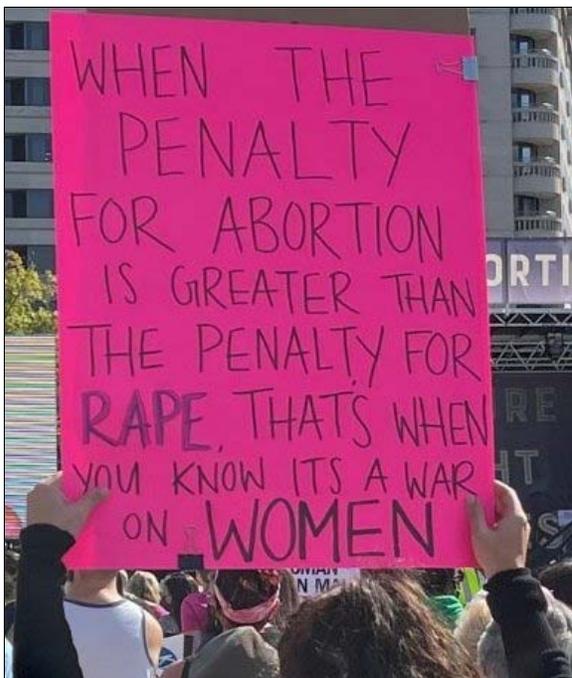
Des actions ont eu lieu dans pas moins de 660 villes, grandes et petites. Comme l'indique l'appel aux actions, les manifestantes luttent « pour nos droits humains » et « nous ne lâcherons jamais notre vision de justice reproductive; pour un accès sans entrave à l'avortement et pour tout ce dont nous avons besoin pour soutenir et faire grandir nos familles afin qu'elles s'épanouissent et vivent en bonne santé ».

L'organisation de la Marche des femmes a été rejointe par 90 autres organisations pour lancer



l'appel aux manifestations. Des rassemblements, des piquets, des déploiements de bannières, des réunions virtuelles, des marches et d'autres événements ont eu lieu dans tous les États. L'une des plus grandes manifestations s'est déroulée à Washington, DC, et d'énormes rassemblements ont également eu lieu à Houston, Texas, Chicago, Illinois, et Los Angeles, Californie, pour n'en citer que quelques-uns. Les travailleurs de la santé, en majorité des femmes, ont joué un rôle important.

Parmi les revendications soulevées, figurait celle de déclarer une récente loi du Texas injuste, illégale et un exemple de la sombre réaction imposée au peuple. Comme le disaient des pancartes, « Gardez vos lois loin de mon corps ». La loi du Texas impose une interdiction presque totale des avortements. Elle ne prévoit aucune exception pour le viol ou l'inceste et rend les avortements illégaux lorsqu'un battement de coeur peut être détecté – à environ six semaines, alors que de nombreuses femmes ne savent même pas qu'elles sont enceintes. Les soignants ont clairement indiqué que 85 à 90 % des avortements ont lieu après six semaines.



Une loi similaire du Mississippi, qui sera soumise à la Cour suprême en décembre, rend les avortements illégaux après 15 semaines. D'autres États, notamment dans le sud et le Midwest, ont également limité l'accès à l'avortement. Les précédents jurisprudentiels actuels de la Cour suprême, notamment l'arrêt *Roe c. Wade* et d'autres depuis, interdisent aux États d'interdire l'avortement avant le moment où le fœtus est viable en dehors de l'utérus, soit environ 24 à 28 semaines de grossesse.

Les lois du Texas et du Mississippi s'inscrivent dans le cadre de vastes attaques des gouvernements contre les femmes et les enfants, et leurs droits en matière de soins de santé, notamment contre les nombreuses personnes contraintes de vivre dans des camps de détention à la frontière et ailleurs, les conditions dangereuses dans les écoles, le

manque de services de garde d'enfants, etc. On craint également qu'étant donné les attaques croissantes du gouvernement contre les droits, la Cour suprême renverse ses décisions précédentes.

Au coeur de la lutte actuelle se trouve le droit humain aux soins de santé pour toutes et tous et la satisfaction des besoins des femmes et des enfants, qui est essentielle pour fournir ces soins. Comme le montrent les actions du 2 octobre et de nombreuses autres, les femmes de tout le pays affirment clairement leurs droits en exigeant du gouvernement de les respecter. Elles s'expriment en leur propre nom pour défendre leurs droits, comme continuent de le faire les nombreux orateurs et participantes du 2 octobre, les infirmières en grève et les enseignantes qui rejettent les écoles non sécuritaires.

Los Angeles, Californie



Arizona



Colorado



Fargo, Dakota du Nord



Austin, Texas



Houston, Texas





Dallas, Texas



St-Louis, Missouri



Chicago, Illinois



Woodstock, Illinois



Columbus, Ohio



Nashville, Tennessee



Savannah, Géorgie



Charlotte, Caroline du Nord



Acton, Maine



North Hampton, Maine



Albany, New York



Ville de New York, New York





Washington, DC





Voice of Revolution est le journal de l'Organisation marxiste-léniniste des États-Unis

(Photos : Womens March, Stand Up Alaska, Nank H, Refuse Fascism, Indivisible Bellingham, Indivisible Massachusetts, Athiests United, devinx, pp Rocky mounition, IV Words, Rev. Angela W, cmc, M, Fraker, tinney-r, D. Adank, Clinic Vest Project, Janes Due Process, R. Steffen, N. Nique)

La Cour suprême des États-Unis sape ses propres règles

- *Voice of Revolution* -



Rassemblement à l'extérieur de la Cour suprême des États-Unis, 2 octobre 2021

Le 1er septembre, le jour même de l'entrée en vigueur de la loi du Texas interdisant tout avortement après six semaines, la Cour suprême a décidé à 5 contre 4 qu'elle n'interviendrait pas pour bloquer la loi. Elle ne s'est pas prononcée sur la constitutionnalité de la loi, qui est maintenant contestée devant les tribunaux inférieurs. De nombreuses poursuites ont été intentées contre la loi du Texas, mais celle-ci l'a été par le président Biden et le ministère de la Justice des États-Unis. L'action de Joe Biden montre que, si la Cour suprême agit généralement comme un bras de l'exécutif, qui défend ses pouvoirs, le conflit entre les cercles dirigeants et le dysfonctionnement des institutions existantes est tel que la Cour agit parfois aussi en faveur des factions dirigeantes qui ne sont pas au pouvoir. Cela montre également le conflit croissant entre les États et le gouvernement fédéral.



La décision de la Cour suprême a été prise par le biais de ce que l'on appelle le « shadow docket » (un registre de l'ombre qui est l'utilisation d'ordonnances d'urgence et de décisions sommaires sans plaidoirie). C'est une pratique qui sape les propres règles de la Cour suprême. Dans ce cas, cela signifiait qu'il fallait trancher des questions importantes avec une décision précipitée, sans un exposé complet ni plaidoirie orale, y compris les directives des décisions des tribunaux inférieurs, qui n'avaient pas encore eu lieu. Comme l'a dit la juge Elena Kagan dans son opinion dissidente, « la décision d'aujourd'hui illustre à quel point les décisions de la Cour relatives au 'shadow-docket' peuvent s'écarter des principes habituels de la procédure d'appel ». Elle a ajouté qu'une telle décision « a de grandes conséquences ». Elle a déclaré que la décision a été prise à la hâte et seulement après un examen « très superficiel » des soumissions des parties

concernées. La décision de ne pas agir face à une « réglementation manifestement inconstitutionnelle en matière d'avortement, soutenue par un régime d'application totalement inédit », n'a pas été expliquée ou justifiée par la décision de la majorité. Elle conclut : « À tous les égards, la décision de la majorité est emblématique d'un trop grand nombre de décisions prises dans l'ombre par cette cour – qui deviennent chaque jour plus déraisonnables, incohérentes et impossibles à défendre ».

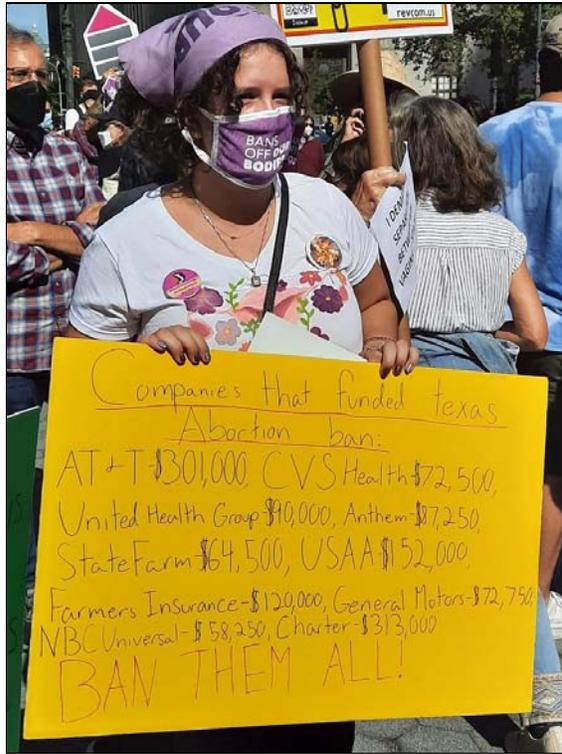
Il est clair que les juges eux-mêmes sont préoccupés par le fait que la Cour sape ses propres règles et crée un précédent qui fait de ces décisions « sommaires » et « non-motivées » la norme. Nombreux sont ceux qui considèrent déjà que la Cour est devenue si politisée que, comme le Congrès et la présidence, elle a perdu toute crédibilité aux yeux du public. Elle n'est pas un défenseur de l'état de droit, mais de son affaiblissement, y compris de l'affaiblissement de ses propres règles et normes.



Les commentaires supplémentaires des juges dissidents le confirment. La juge Sonia Sotomayor a écrit dans son opinion dissidente : « Face à une demande d'interdire une loi manifestement inconstitutionnelle, conçue pour empêcher les femmes d'exercer leurs droits constitutionnels et pour se soustraire à l'examen judiciaire, une majorité de juges a choisi de faire l'autruche ». Elle a ajouté : « La Cour ne devrait pas se contenter d'ignorer ses obligations constitutionnelles de protéger non seulement les droits des femmes, mais aussi le caractère sacré de ses précédents et de l'état de droit. »

Le juge en chef Roberts a écrit qu'il aurait bloqué la loi pendant que les appels se poursuivaient. Il a déclaré que « l'assemblée législative du Texas a imposé une interdiction des avortements après environ six semaines, puis a essentiellement délégué l'application de cette interdiction à la population en général. La conséquence souhaitée semble être d'écarter l'État de la responsabilité de

la mise en oeuvre et de l'application du régime réglementaire ».



La loi du Texas est conçue pour attiser les passions et monter les gens les uns contre les autres tout en laissant l'État s'en tirer à bon compte. Elle interdit aux fonctionnaires de l'État de l'appliquer et permet aux particuliers de poursuivre toute personne qui pratique l'avortement ou qui « l'aide et l'encourage ». La patiente ne peut pas être poursuivie mais les médecins, les membres du personnel des cliniques, les conseillers, les personnes ou les organisations qui contribuent à payer la procédure, et même le chauffeur qui conduit une patiente à une clinique d'avortement peuvent tous être poursuivis. Les personnes qui intentent de telles poursuites n'ont pas besoin de vivre au Texas, d'avoir un lien quelconque avec l'avortement ou de démontrer qu'elles subissent un quelconque préjudice. De cette façon, l'État n'a aucune responsabilité et les instigateurs des poursuites ont les coudées franches pour s'en prendre plus largement et plus arbitrairement aux femmes et aux travailleurs de la santé.

Le 6 octobre, un juge fédéral a déclaré que la loi texane (S.B. 8) était inconstitutionnelle et a interdit aux juges et aux greffiers des tribunaux de l'État d'accepter toute action en justice découlant de cette loi. Le juge Pitman a également ordonné à l'État de publier son arrêt sur tous les « sites web des tribunaux destinés au public, avec une instruction visible et facile à comprendre indiquant au public que les tribunaux du Texas n'accepteront pas les poursuites intentées en vertu de la loi S.B. 8 ». Il a statué que l'État et « toute autre personne ou entité agissant en son nom » étaient empêchés d'appliquer la loi, déclarant que « cette Cour n'approuvera pas un jour de plus cette privation offensive d'un droit aussi important ».

Le Texas a immédiatement fait appel auprès de la Cour d'appel du 5e circuit, connue pour ses décisions réactionnaires. Comme le soulignent les nombreuses personnes qui manifestent et se battent contre les attaques des États et du fédéral contre le droit aux soins de santé, la lutte pour les droits se poursuivra et est loin d'être terminée. Ce qui ressort également, c'est que les décisions existantes de la Cour suprême et ses propres normes et règles sont sapées. Il n'y a pas d'état de droit ou d'ordre fondé sur des règles lorsque les règles et les lois sont si facilement violées.

Le traitement illégal et cruel des réfugiés haïtiens

- Diane Johnston -

Dans un mémo interne daté du 2 octobre, Harold Koh, conseiller juridique du département d'État américain, a qualifié d'« illégale » et d'« inhumaine » l'utilisation de l'autorité de santé publique connue sous le nom de Titre 42 et, par conséquent, il abandonne son rôle au sein de l'administration Biden.

Harold Koh a expliqué que lorsque l'administration Trump a émis son premier décret présidentiel en vertu du Titre 42 en mars 2020, pendant la pandémie croissante de COVID-19, « c'était la

première fois que le Centre de contrôle et de prévention des maladies (CDC) invoquait son autorité en vertu de ce statut. *Ce décret extraordinairement large 'suspendait le droit d'introduire aux États-Unis certaines personnes en provenance de pays où existe une maladie transmissible pouvant être mise en quarantaine', mais limitait cette suspension aux personnes voyageant depuis le Canada ou le Mexique.'* Avec le Titre 42, le département de la Sécurité intérieure (DHS) est devenu responsable de l'application du décret à la frontière. 'Mais l'ampleur et la mise en oeuvre ultérieure de l'autorité en vertu du Titre 42, a poursuivi Harold Koh, soulève maintenant des préoccupations importantes quant à savoir si les États-Unis respectent leurs obligations contraignantes en vertu du droit international' ».



Le campement haïtien sous le pont du Del Rio, au Texas, septembre 2021

Harold Koh a indiqué qu'il a passé une grande partie de sa carrière juridique à chercher à s'assurer que les États-Unis respectent leurs obligations de non-refoulement en vertu de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants (CCT), et du Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés (Protocole sur les réfugiés), qui modifie et intègre les termes de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés (Convention sur les réfugiés). La Convention contre la torture, a-t-il souligné, interdit aux États parties d'expulser, de refouler ou d'extrader une personne vers un État où il y a des motifs sérieux de croire qu'elle risque d'être soumise à la torture. Il a ajouté que la Convention sur les réfugiés, sous réserve de certaines exceptions, interdit aux États parties d'expulser ou de renvoyer des réfugiés vers « les frontières de territoires » où leur vie ou leur liberté serait menacée pour l'un des motifs désignés.



Harold Koh a également souligné que la mise en oeuvre actuelle par l'administration Biden de l'autorité en vertu du Titre 42 « continue de violer notre obligation légale de ne pas expulser ou renvoyer ('refouler') les individus qui craignent la persécution, la mort ou la torture, en particulier les migrants fuyant Haïti » et a déclaré que ses préoccupations « n'ont été que renforcées par les récents événements tragiques » dans ce pays.

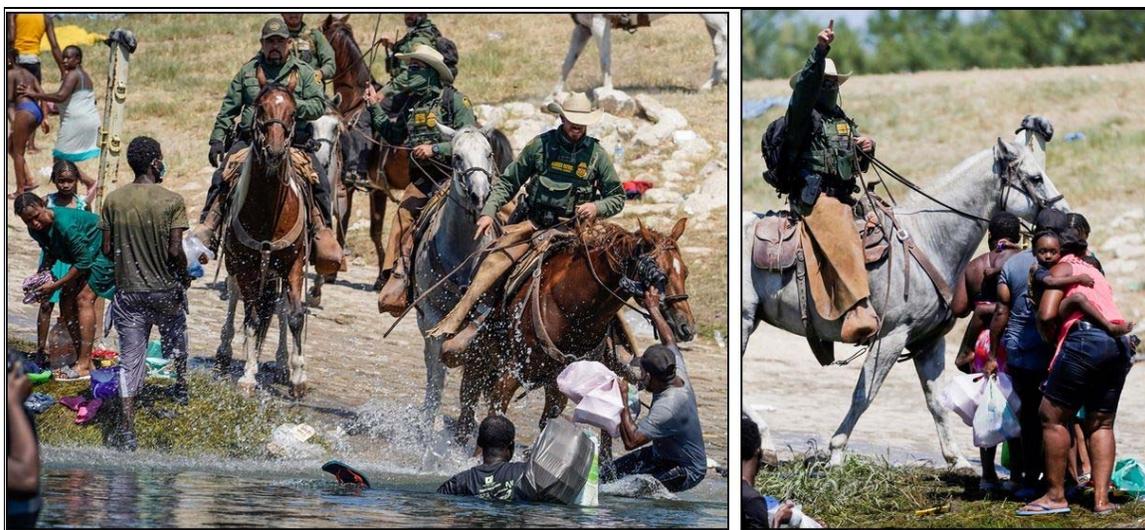
Les expulsions en vertu du titre 42, a-t-il dit, « sont actuellement exécutées pour renvoyer des

familles et des adultes célibataires mexicains, guatémaltèques, honduriens et salvadoriens dans leur pays d'origine et, plus récemment, des Haïtiens en Haïti. »

Citant les statistiques de l'agence de la Protection des douanes et des frontières des États-Unis (CBP), Harold Koh a révélé que près de 700 000 personnes ont été expulsées en vertu du Titre 42 depuis février de cette année, et que rien qu'en août dernier, 91 147 personnes ont été expulsées de force des États-Unis.

L'ancien conseiller juridique a également attiré l'attention sur l'existence de « rapports troublants selon lesquels certains migrants n'ont même pas été informés de l'endroit où ils étaient emmenés lorsqu'ils ont été placés sur des vols d'expulsion, n'apprenant qu'à l'atterrissage qu'ils avaient été renvoyés dans leur pays d'origine ou dans un lieu où ils risquaient d'être persécutés ou torturés, c'est-à-dire, précisément l'acte de refoulement qui est interdit par la CCT et la Convention sur les réfugiés ».

Il n'y a pas non plus de base, a-t-il noté, pour défendre les expulsions en vertu du Titre 42 selon le motif que l'exception de « danger pour la sécurité » de la Convention sur les réfugiés s'applique ou permet au gouvernement américain d'exclure des individus pour des raisons de santé publique. Même l'Agence des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), a-t-il ajouté, « a expliqué dans sa référence juridique de mars 2020 sur la réponse à la COVID-19 que les mesures d'entrée des États ne devraient pas empêcher les personnes de demander l'asile face à la persécution et que les États ne peuvent pas refuser l'entrée aux personnes risquant d'être refoulées ».



Les mauvais traitements des réfugiés haïtiens à Del Rio, Texas, septembre 2021

Harold Koh a également informé que le 17 septembre, 71 organisations de la société civile aux États-Unis ont envoyé une lettre conjointe au président Biden, au secrétaire à la Sécurité intérieure Mayorkas et au procureur général Garland au sujet du Titre 42, appelant l'administration « à cesser immédiatement d'appliquer, de défendre et de promouvoir les politiques illégales et cruelles de l'administration Trump qui nuisent aux familles et aux personnes en quête de protection et renforcent la rhétorique xénophobe en traitant les personnes en quête de protection comme des menaces ».

La poursuite des vols vers Haïti en vertu du Titre 42, a-t-il noté, est particulièrement injustifiable, en raison des « conditions extraordinaires et temporaires » qui « empêchent ses ressortissants de revenir en toute sécurité ». Le statut de protection temporaire (SPT) s'applique actuellement aux Haïtiens déjà présents aux États-Unis à partir du 30 juillet 2021, quel que soit leur statut d'immigration. La désignation du SPT aux Haïtiens, annoncée en mai, invoquait « de graves problèmes de sécurité, des troubles sociaux, une augmentation des violations des droits humains, une pauvreté dévastatrice et un manque de ressources de base, qui sont exacerbés par la pandémie

de COVID-19. C'était avant que l'assassinat du président Moïse ne plonge le pays dans une instabilité politique encore plus grande, le tremblement de terre dévastateur du 14 août 2021 et la dépression tropicale Grace du 16 août 2021 », a-t-il noté.

Harold Koh a également cité le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies, qui note qu'« Haïti continue de se remettre de l'assassinat du président Jovenel Moïse le 7 juillet et de l'escalade de la violence des gangs qui a touché 1,5 million de personnes et déplacé 19 000 personnes dans la région métropolitaine de Port-au-Prince depuis juin. » Le rapport indique également : « Quelque 4,4 millions de personnes, soit près de 46 % de la population, sont confrontées à une insécurité alimentaire aiguë, dont 1,2 million de personnes en situation d'urgence ... et 3,2 millions de personnes en situation de crise.... On estime que 217 000 enfants souffrent de malnutrition aiguë modérée à sévère. »

Entre autres, Harold Koh a proposé que l'administration Biden suspende immédiatement tous les vols à destination d'Haïti en vertu du Titre 42 « *en raison des conditions humanitaires désastreuses qui y règnent* ».



Manifestation à Boston, 24 septembre 2021 contre l'expulsion des Haïtiens

(Politico. Photos : N. Conway, ajplus, redfishstream, L. Rouijeune)

La fraude du débat sur le plafond de la dette

- Kathleen Chandler -

Les médias monopolisés publient des reportages presque quotidiens sur le conflit actuel au Congrès des États-Unis concernant le plafond de la dette, notamment sur la question de savoir s'il faut le relever, le suspendre ou l'abolir complètement. On dit que le plafond de la dette est distinct du budget fédéral, mais le débat a systématiquement lieu lorsque le budget est débattu et que plane la menace de la fermeture du gouvernement. En effet, en 2013, la loi *No Budget, No Pay Act* a été adoptée, ce qui a suspendu le plafond de la dette pour la première fois, permettant une dette illimitée pour cette période. Des suspensions ont eu lieu régulièrement par la suite, de 2013 à 2017. Aujourd'hui, un accord a été trouvé pour relever le plafond de 480 milliards de dollars, ce qui suffit seulement à financer les paiements de la dette jusqu'au 3 décembre 2021, date à laquelle une fermeture du gouvernement pourrait se produire si le budget n'est pas adopté.

L'affirmation que le plafond de la dette sert à réguler les dépenses et à empêcher que trop de dettes soient contractées est un mythe et fait partie de la fraude. En réalité, le plafond de la dette a constamment été relevé. Dans les années 1980, il était de plusieurs milliers de milliards de dollars et aujourd'hui, il est d'environ 28 500 milliards de dollars. Une autre partie de la fraude est la peur

suscitée par le fait que si le plafond de la dette n'est pas relevé, les États-Unis ne pourront pas rembourser leurs dettes. Elle est utilisée comme une forme de chantage contre ceux qui ne se soumettent pas aux plans de l'administration. Les dettes, principalement sous forme d'obligations et de billets d'État, qui paient tous des intérêts, sont en grande partie détenues par les géants financiers privés. Ces financiers sont également ceux qui déterminent la cote de crédit des États-Unis. Cela signifie que la promotion d'un défaut de paiement potentiel permet aux financiers d'abaisser la cote de crédit des États-Unis, ce qui rend les emprunts publics encore plus chers. Dans le même temps, la peur de la catastrophe qui est générée détourne tous les regards vers le plafond de la dette, ce qui, à son tour, pousse les gens à se ranger derrière l'une ou l'autre des factions au pouvoir et les intérêts privés qu'elles représentent.

La fraude sert également à détourner l'attention du financement militaire par le biais de projets de lois adoptés par la Chambre et le Sénat (316-113) sans problème. Les lois sont en cours de réconciliation pour pouvoir être envoyées au président afin qu'il les signe. Pendant ce temps, le reste du budget fédéral, qui comprend le financement de programmes sociaux tels que l'éducation, les soins de santé et le logement, a de nouveau été laissé en suspens jusqu'en décembre.

Le budget militaire fournit au Pentagone 768 milliards de dollars, soit plus de 24 milliards de dollars de plus que ce que demandait Joe Biden, et comprend 28 milliards de dollars pour moderniser les armes nucléaires. Il prévoit également que les femmes de 18 ans pourront désormais s'inscrire pour le service militaire en même temps que les hommes de cet âge. Actuellement, l'inscription pour le service militaire n'est pas appliquée, mais le fait que les femmes soient désormais ajoutées est une indication que les États-Unis se préparent à d'autres guerres et se positionnent pour imposer un service militaire obligatoire. L'augmentation du financement a été principalement défendue comme nécessaire pour une guerre potentielle avec la Chine.

Au nom de la modernisation des infrastructures et de l'énergie « verte », le débat sur le plafond de la dette est également devenu une arme utilisée par les factions rivales de la classe dirigeante américaine pour déterminer quels constructeurs automobiles, entreprises de construction, fournisseurs d'énergie et autres oligopoles obtiendront la plus grosse part du budget. C'est également un élément du conflit entre l'exécutif, en l'occurrence le secrétaire au Trésor, et le Congrès, qui, constitutionnellement, contrôle les cordons de la bourse mais qui, en réalité, le concède généralement au bureau du président.

Un défaut de paiement des États-Unis serait principalement un problème pour les financiers privés et les oligopoles, qui utilisent les fonds publics pour servir leurs propres intérêts étroits. Ces fonds ne sont pas utilisés au profit du peuple ou de la société dont il dépend. Le peuple se porterait bien mieux si le gouvernement cessait de verser des paiements de la dette, y inclus les intérêts, à ces intérêts privés et établissait à la place une structure bancaire publique.

Il est également vrai que le peuple exige constamment et de toutes sortes de manières, que le gouvernement cesse de financer la guerre et utilise les fonds alloués à la guerre pour garantir le droit du peuple aux soins de santé, au logement, à l'éducation et à des moyens de subsistance. Actuellement, le budget consacré au financement des programmes sociaux est bien inférieur à ce qui est nécessaire pour répondre aux justes revendications du peuple. De plus en plus, les gens s'expriment en leur propre nom et manifestent pour leurs propres revendications. Cette voix peut être entendue dans les nombreuses manifestations, grèves et actions organisées dans tout le pays.

Cela montre que la plus grande fraude du débat sur le plafond de la dette consiste à cacher le fait que le peuple ne décide d'aucun aspect du budget fédéral, qui provient en grande partie des impôts des travailleurs. L'élite dirigeante espère que les revendications du peuple d'arrêter de payer le Pentagone et les riches et d'augmenter les investissements dans les programmes sociaux se perdront dans le brouillard des menaces répétées de catastrophe et de fermeture du gouvernement. C'est un espoir vain car plus les gens prennent position pour ce qui est juste, plus ils se donnent du pouvoir et plus les fraudes sont révélées pour ce qu'elles sont. À cet égard, le peuple sait que les

fermetures du gouvernement nuisent aux personnes qui travaillent dans les services gouvernementaux et qui dépendent de ces services, et non aux riches. Le débat sur le plafond de la dette est une hydre dont la défaite exige un effort herculéen.

« **Bâtir l'unité dans la diversité de Notre Amérique** »

Grand succès pour le 6e Sommet de la CELAC au Mexique



Le 18 septembre, la Communauté d'États latino-américains et caraïbes (CELAC) a tenu avec succès son 6e Sommet des chefs d'États et de gouvernements dans la ville de Mexico. Le dernier sommet a eu lieu en janvier 2017 en République dominicaine.

La CELAC est une organisation inter-gouvernementale pour le dialogue et la coordination politique visant à développer l'intégration politique, économique, sociale et culturelle de l'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que le bien-être des peuples de la région. Comprenant tous les pays des Amériques à l'exception du Canada et des États-Unis, qui ont été délibérément exclus, la CELAC a été fondée en février 2010 comme initiative pour promouvoir l'unité dans la diversité et surmonter les divisions engendrées par les efforts continus des États-Unis pour affirmer son hégémonie dans son « arrière-cour » au moyen de son instrument pour y arriver, l'Organisation des États américains (OÉA).

La déclaration fondatrice de la CELAC publiée en 2011 lors de son premier sommet est un engagement à respecter le droit international, à résoudre les conflits de façon pacifique, à interdire le recours à la force et la menace de recours à la force, à respecter l'autodétermination, la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures, et à défendre et promouvoir les droits humains et la démocratie. Lors du deuxième sommet à la Havane en 2014, les membres de la CELAC ont unanimement proclamé l'Amérique latine et les Caraïbes comme une Zone de paix en conformité avec les principes enchâssés dans la charte des Nations unies et du droit international.

Au cours des derniers quatre ans, les gouvernements au service des États-Unis et de leurs tentatives de déstabiliser le Venezuela, Cuba, le Nicaragua et la Bolivie, leur imposer un changement de régime et promouvoir des divisions de toutes sortes dans la région, ont cherché à

empêcher la CELAC d'organiser des sommets ou même de mener son travail. Cependant, depuis qu'il a assumé la présidence *pro-tempore* de l'organisation en janvier 2020, le gouvernement du Mexique a tout fait pour remettre la CELAC et son projet d'intégration régional sur les rails.

Les préparatifs du 6e Sommet

Un des préparatifs pour le sommet du 18 septembre a été l'organisation, en juillet, d'une réunion des ministres des Affaires étrangères de la CELAC comme partie intégrante des célébrations au Mexique à l'occasion du 238e anniversaire de la Naissance du libérateur Simon Bolivar. Lors d'un discours pour souligner l'occasion, le président mexicain Andrés Manuel Lopez Obrador (AMLO) a dit que Bolivar était un exemple et une inspiration pour nous aujourd'hui. Il a ensuite proposé de remplacer l'OÉA par « une organisation véritablement autonome qui ne serait le larbin de personne » et affirmé que « la politique des deux derniers siècles, marquée par des invasions pour instaurer ou faire tomber des dirigeants au gré de la superpuissance, est d'ores et déjà inacceptable. Disons adieu aux impositions, à l'ingérence, aux sanctions, aux exclusions et aux blocus ».

Le 6e Sommet a lui-même eu lieu peu après un autre événement prometteur : la célébration le 15 septembre du bicentenaire de l'indépendance du Mexique et de l'Amérique centrale de l'Espagne et le 21e anniversaire du début de la lutte au Mexique connue sous le nom de Grito de Dolores. Le gouvernement mexicain a réservé une place d'honneur au président de Cuba, Miguel Diaz-Canel, en l'invitant à prendre la parole à cette célébration – une reconnaissance non seulement des liens historiques de plusieurs siècles entre le Mexique et Cuba mais aussi du « cas spécial » de Cuba, comme l'a qualifié le président mexicain, pour avoir affirmé son indépendance dans une confrontation de plus d'un demi-siècle avec les États-Unis. Dans son discours, Miguel Diaz-Canel a reconnu l'important travail accompli par le Mexique pour défendre l'objectif de la CELAC de construire « l'unité dans la diversité dans notre Amérique » face aux efforts pour imposer un projet de recolonisation néolibérale à la région.

Le bolivarianisme c. la doctrine Monroe

Ces événements ont préparé le terrain pour le 6e Sommet, qui a eu lieu trois jours plus tard à l'historique Palacio Nacional de la Ville de Mexico, pour discuter de la voie vers l'avant pour l'Amérique latine et les Caraïbes – à savoir si elle devrait être guidée par les principes associés au projet de libération pour les Amériques de Bolivar ou par la doctrine Monroe hégémonique des États-Unis. Cet enjeu a été soulevé de façon pratique alors qu'un des points à l'ordre du jour proposé à l'avance par le Mexique et secondé par l'Argentine était que soit considérée la nécessité « d'une réforme en profondeur de l'Organisation des États américains (OÉA) ou la création d'une nouvelle organisation pour la remplacer ». Parmi les autres points à l'ordre du jour, il y a eu une discussion sur des questions urgentes telles que le besoin de faire face à la pandémie, l'acquisition par tous des vaccins et médicaments nécessaires, le problème des changements climatiques, les mesures coercitives unilatérales répressives imposées à certains pays et le manque d'équité et de transparence des institutions financières internationales dans leur façon de faire des affaires.

Ont participé à la réunion 17 chefs d'État, 2 vice-présidents et d'autres représentants de haut niveau parmi les 32 membres de la CELAC. (Le Brésil a suspendu sa participation en 2020 par décision du président Jair Bolsonaro.) D'autres y ont aussi participé, dont Charles Michel, président du Conseil européen, et Alicia Barcena, secrétaire exécutive de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC). Le président chinois Xi Jinping s'est aussi adressé au sommet par liaison vidéo.

Pratiquement tous les membres de la CELAC sont intervenus dans les sessions plénières, exprimant leur engagement envers l'intégration régionale, même si leurs opinions peuvent diverger sur la voie à suivre pour y arriver, et la nécessité de s'attaquer ensemble aux problèmes communs comme l'urgence sanitaire et les changements climatiques, et la consolidation de la CELAC, sans égard à leur position face à l'OÉA à savoir si celle-ci doit être remplacée ou réformée. Une

exception notable est celle de la Colombie qui n'a pas délégué un représentant de haut niveau et a plutôt publié une déclaration fallacieuse comme quoi elle « rejetait » la présence du président vénézuélien Nicolas Maduro au sommet. Par son ton et son contenu, cette déclaration ressemblait à de nombreuses autres déclarations mises de l'avant constamment par le groupe de Lima en faillite des États-Unis et du Canada avant qu'il ne tombe dans l'oubli et ne se taise il y a huit ou neuf mois.

Les présidents de l'Uruguay et du Paraguay étaient les seuls autres à ouvertement aller à l'encontre de l'esprit du sommet en se faisant les porte-parole des États-Unis en critiquant spécifiquement Cuba, le Venezuela et le Nicaragua. (Les États-Unis avaient déjà annoncé publiquement, au moment où le président Maduro était en route pour le Mexique, que la « récompense » de 15 millions de dollars pour sa capture tenait toujours.) Les deux présidents ont été rapidement mis à leur place par les présidents de Cuba et du Venezuela. Le président Maduro a commenté après le sommet que le Venezuela n'y avait pas participé pour y lancer des roches ou pour se faire provoquer, ni pour jouer le jeu des forces qui espéraient détruire la CELAC en incitant ses membres à s'entredéchirer. Il a plutôt appelé à la revitalisation de la CELAC par une « nouvelle institutionnalité » et une politique internationale au service de toute l'humanité et du droit international, plutôt que d'être un champ de bataille d'idéologies divergentes.

Les présidents cubain et vénézuélien ont également tenu à exprimer leur reconnaissance au Mexique pour avoir accueilli le dialogue qui avait lieu à l'époque et qui visait à conclure des accords entre le gouvernement vénézuélien et les forces de l'opposition du pays.

Plusieurs pays ont eu une mention spéciale pour Cuba, la remerciant pour son aide dans la lutte contre la COVID-19. Dans son intervention, le président Diaz-Canel a offert d'accroître cette aide sous forme de vaccins produits à Cuba. D'autres ont appelé à lever le blocus des États-Unis contre Cuba et que ceux-ci mettent fin à leurs attaques contre le Venezuela et le Nicaragua. Le rôle de l'OÉA et de son secrétaire général à instiguer le coup d'État de 2019 en Bolivie, ce qui a eu des répercussions sur la CELAC, a aussi été dénoncé. Le président nouvellement élu du Pérou, Pedro Castillo, a souligné qu'il transmettait les salutations des nombreux peuples autochtones de son pays dont les voix ont toujours été exclues du discours officiel du pays et il a exprimé son appui à toute action concrète qui fera progresser l'intégration de la région.

Les perspectives d'avenir

Le 6e Sommet, mené avec succès, a clôturé avec la publication de la Déclaration du Mexique en 44 points ainsi que cinq autres déclarations spéciales – sur la nécessité de mettre fin au blocus des États-Unis contre Cuba, en appui aux réclamations de l'Argentine sur les îles Malouines, sur la position commune à la veille de la Conférence COP26 sur les changements climatiques et d'autres questions d'intérêt commun. Plusieurs dirigeants se sont fait entendre dans le forum offert par le Débat général et d'autres réunions de haut niveau qui ont lieu dans le cadre de la 76e session de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, notamment la réunion du Groupe d'amis de la Charte de l'ONU, qui a eu lieu au lendemain du sommet du Mexique, et y ont réitéré d'importantes décisions de la CELAC. Dans ces forums, ils ont appelé à mettre fin aux mesures coercitives unilatérales, notamment les blocus des États-Unis contre Cuba et le Venezuela. Ils ont appelé à un accès équitable aux vaccins et aux traitements contre la COVID, à plus d'actions contre les changements climatiques et à mettre fin aux autres injustices qui vont à l'encontre de l'esprit d'une humanité, une lutte, qui est devenu le vibrant appel de notre époque.

Si le sujet épineux du sort de l'OÉA reste à déterminer dans de futures discussions, les perspectives sont favorables à la résolution de ce problème urgent pour les peuples de Notre Amérique et de la CELAC dans la période qui suit. Les perspectives en ce sens sont encore plus positives à la lumière de l'incapacité des États-Unis d'imposer un changement de régime dans les pays qu'ils ont ciblés, et de la défaite en 2022 des gouvernements réactionnaires, impopulaires et combien détestés de Duque en Colombie et de Bolsonaro au Brésil et possiblement d'autres, que les forces populaires de ces pays se préparent à faire tomber en bâtissant des fronts unis.

Solidarité avec le peuple des Philippines

Une vigile rend hommage aux victimes et survivants de la dictature de Marcos en appelant à la destitution du régime de Duterte



Le 21 septembre marquait le 49e anniversaire de l'infâme proclamation de la loi martiale par le régime de Ferdinand Marcos soutenu par les États-Unis aux Philippines.

Le 19 septembre, une vigile a eu lieu à Toronto pour commémorer et rendre hommage aux 3 257 personnes tuées, aux plus de 34 000 personnes torturées et aux 70 000 personnes emprisonnées sous le régime de Marcos. Plus de 60 personnes, dont plusieurs survivants de la dictature de Marcos, ont participé à la vigile organisée par BAYAN-Canada, l'alliance des organisations philippines progressistes au Canada et leurs alliés.

Des discours, de la poésie et de la musique ont été présentés, axés sur la nécessité de renforcer le soutien à la résistance du peuple philippin à la violence d'État et à la terreur du régime de Rodrigo Duterte, soutenu par les États-Unis. Les orateurs ont souligné que depuis son arrivée au pouvoir, le gouvernement Duterte était responsable des exécutions extrajudiciaires de plus de 30 000 personnes dans le cadre de sa frauduleuse « guerre contre la drogue », ainsi que de 400 autres personnes, dont des défenseurs des droits humains, des dirigeants autochtones, des membres du Front national démocratique des Philippines, qui a engagé des pourparlers de paix avec le gouvernement philippin, et des membres de la Nouvelle Armée populaire.

La *Loi antiterroriste 2020* de Duterte et le Groupe de travail national pour mettre fin aux conflits armés communistes locaux, composé de membres de forces armées et de la police, ont également été condamnés pour avoir mené une campagne de terreur anticomuniste contre le peuple. Il a été souligné que sous Duterte des dizaines de millions de dollars destinés à l'aide aux victimes de la pandémie de COVID ont été détournés vers la lutte contre-insurrectionnelle de l'État philippin.

La prétention du Canada d'être un défenseur des droits humains a été dénoncée à la lumière du soutien du Canada au gouvernement Duterte malgré le bilan de ce dernier en matière de droits humains. Les conférenciers ont également dénoncé le traitement raciste et arbitraire du Canada envers les travailleurs migrants au Canada, dont beaucoup ont été forcés de quitter les Philippines

pour travailler à l'étranger.

Les jeunes qui constituaient la force principale de la vigile ont souligné « l'importance de se souvenir des victimes de la loi martiale et de leurs sacrifices pour combattre la dictature de Marcos, ainsi que l'importance de lutter aujourd'hui contre la tyrannie et la loi martiale de fait de l'administration Duterte.



Arrêtons le soutien du Canada au régime Duterte et aux violations des droits humains

- Steve Rutchinski -

Les Canadiens s'opposent au soutien persistant du gouvernement canadien aux crimes contre le peuple philippin des sociétés minières canadiennes et à la poursuite des ventes d'équipement militaire et à la formation de la police et des forces armées. Les sociétés minières canadiennes représentent près de 20 % de toutes les opérations minières aux Philippines, où elles ont déplacé de force des peuples autochtones de leurs terres ancestrales et collaborent aux attaques violentes du régime de Rodrigo Duterte contre les défenseurs des terres. Le gouvernement canadien soutient également le régime avec un financement et une coopération militaires d'un montant de 37,9 millions de dollars en 2018-2019, ainsi qu'en offrant une formation aux militaires et policiers philippins.

Un rapport récent sur les violations des droits humains montre que les Canadiens doivent intensifier leur travail pour exiger des comptes du gouvernement canadien et exiger la fin des activités criminelles des sociétés minières canadiennes et la fin du soutien du gouvernement au régime Duterte.

Le 13 septembre, la Commission internationale indépendante d'enquête sur les violations des droits de l'homme aux Philippines (INVESTIGATE PH) a déposé le troisième et dernier rapport de son enquête sur les violations généralisées et graves des droits humains par le régime de Rodrigo Duterte depuis son arrivée au pouvoir en juillet 2016.

INVESTIGATE PH a été créée par la Coalition internationale pour les droits de l'homme aux

Philippines (ICHRP) en réponse à la tiède résolution 45/33 adoptée par le Bureau du Conseil des droits de l'homme des Nations unies qui a blanchi les violations flagrantes des droits humains que le Bureau des droits de l'homme des Nations unies lui-même avait documentées. Plus de 250 exécutions extrajudiciaires de défenseurs des droits humains, de professionnels du droit, de syndicalistes, d'Autochtones et de paysans militants ont été documentées entre 2015 et 2019.

INVESTIGATE PH était dirigée par 17 personnalités éminentes et défenseurs des droits humains du monde entier qui siégeaient comme commissaires. Ils ont été assistés par un grand nombre d'assistants juridiques, de chercheurs et d'autres personnes qui ont mené des entretiens approfondis avec les victimes et leurs familles ainsi qu'avec des militants des droits humains.

Le rapport est un hommage au peuple combattant des Philippines ainsi qu'un appel à l'action pour mettre fin à ces crimes contre l'humanité et à ces crimes de guerre commis par le régime.

Le premier rapport, publié en mars 2021, documentait l'intensification de la répression politique immédiatement après le rapport de juin 2020 (A/HRC/44/22) du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. Il a montré comment la *Loi antiterroriste (ATA)* de juillet 2020 et le Groupe de travail national pour mettre fin aux conflits armés communistes locaux (NTF-ELCAC) sont utilisés par le gouvernement pour terroriser, criminaliser et éliminer l'opposition au régime de Duterte par des forces progressistes et démocratiques.

Le deuxième rapport publié en juillet 2021 a exploré plus en profondeur les violations des droits et l'impunité de l'État ainsi que l'absence de mécanismes de réparation pour les victimes de la terreur et de la violence d'État. Le troisième rapport se concentre sur les violations des droits humains collectifs au développement, à l'autodétermination et à la paix aux Philippines, ainsi que les violations des droits civils et politiques.

Un élément significatif est la conclusion du rapport sur le rôle clé joué par les États-Unis qui ont dominé la nation insulaire et les conditions qui ont conduit à la pauvreté, à l'absence de terre et à l'exploitation qui se sont aggravées sous le gouvernement Duterte.

Le rapport appelle l'ONU et la communauté internationale à faire leur devoir envers le peuple philippin en soutenant sa lutte pour ses droits ; il appelle à la reprise immédiate des pourparlers de paix au point mort entre le Front national démocratique des Philippines (NDFP) et l'État philippin. Il soutient l'Accord global sur les réformes sociales et économiques proposé par le NDFP comme base pour garantir les droits du peuple philippin, entre autres propositions.

Le Parti communiste du Canada (marxiste-léniniste) félicite INVESTIGATE PH pour ce document historique déposé devant le monde entier. Cet ouvrage met en lumière la situation des droits humains aux Philippines sous le régime de Duterte soutenu par les États-Unis et appelle les Canadiens et le monde à se tenir aux côtés du peuple héroïque des Philippines qui revendique son droit d'être et est soumis aux conditions les plus brutales imposées par l'impérialisme américain et ses collaborateurs locaux.

***Non aux violations des droits humains et à l'impunité aux Philippines !
Une humanité, une lutte !***

(Pour voir les articles individuellement, cliquer sur le titre de l'article.)

Site Web: www.pccml.ca Courriel : redaction@cpcml.ca